



Chers ami(e)s

*Profitez de cette lettre pour entrer tout de suite dans le vif des sujets. Sujets multiples, pouvant être parfois jugés comme compliqués, lointains ou sans intérêt. Pourtant **ces sujets questionnent notre tolérance et notre capacité citoyenne à accepter nos réalités.***

Le premier sujet est explicite et concret.

*J'ai dû présenter au dernier conseil municipal d'avril une délibération financière modificative en dépense, de 63 299 €. Cette dépense vient sanctionner le déficit d'**Habitations à Loyer Modéré** sur notre commune. Je me dois de vous donner quelques précisions sur ce calcul correspondant au chiffre de logements manquants. Nous avons au total 3 072 logements sur la commune. La loi de solidarité urbaine nous fait l'obligation d'avoir 20 % de ce nombre en logements aidés, soit 614. Nous n'en avons que 358. Cette différence de 256 logements manquants est donc pénalisée financièrement.*

*Ce sujet, vous le savez, n'est pas tabou pour notre équipe municipale. Nous ne sommes pas à Neuilly et, par conviction, **nous sommes engagés sur l'indispensable effort de production de logements pour combler ce déficit.** La spéculation foncière, la faiblesse des moyens d'action des communes, les hausses parfois scandaleuses des loyers rendent inévitable cette démarche. **Nous avons la volonté de proposer aux jeunes familles de pouvoir accéder à des loyers modérés pour les aider dans leur parcours résidentiel.***

*Ces logements s'adressent à une grande partie de la population et particulièrement à ceux dont le prix du foncier oblige, s'ils ne peuvent compter que sur eux, à s'éloigner. **Pour qu'ils puissent vivre à proximité des zones d'emploi, il faut que l'on puisse développer des logements aidés sur notre territoire.***

*Le second sujet peut paraître éloigné de vos préoccupations mais je voudrais vous convaincre qu'il n'est pas secondaire. **Devons-nous ou non élargir notre communauté d'agglomération de La Rochelle ?***

Une disposition du texte de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales propose d'achever et rationaliser l'intercommunalité. Pas de difficulté, ni d'opposition sur ces principes mais le temps de réflexion est très court. Cette marche forcée ne donne pas aux communes et aux agglomérations existantes le temps nécessaire à la réflexion, mais elle donne au préfet, représentant de l'état, un rôle majeur dans la définition de cette nouvelle carte.

Tournez, svp

Rendez-vous de la Fête des voisins

Exprimons ici nos élans d'amitié et de convivialité avec deux rendez-vous de Fête des voisins sur deux lieux et deux dates différentes à ne pas manquer !

Le vendredi 27 mai à partir de 18h30, place Michel Crépeau pour le quartier du Mail des Coureilles. Il s'agit là d'un pique-nique partagé : chacun amène ses couverts et son plat spécial (sucré, salé ou les deux !) qu'il proposera aux autres. La commune offre l'apéro,

l'animation musicale et des jeux pour les enfants.

Le lendemain **samedi 28 mai de 10h30 à 12h30, pour tous et particulièrement le quartier des écoles à Romsay**, venez découvrir les nouveaux équipements avec les portes ouvertes du gymnase et du dojo. L'occasion de rencontrer les associations et d'apprécier l'environnement de l'école. La commune offre l'apéritif en

prélude au pique-nique que vous aurez le plaisir d'apporter à votre voisin qui vous aura déjà proposé le sien.

N'oubliez pas vos couverts !

Ces rendez-vous préparent la saison des repas de quartier de Périgny.

Oubliez vos régimes, ouvrez vos cœurs, vos livres de cuisine et vos clôtures pour partager des moments simples et inoubliables.

Suite

Le temps de réflexion est insuffisant pour faire valoir les grands principes de cohérence fondant une communauté d'agglomération qui ne peut être qu'un territoire associant des communes au sein d'un espace de solidarité.

Le temps de réflexion est insuffisant pour élaborer et conduire un projet commun de développement urbain et d'aménagement.

Nous savons qu'il a été dommageable qu'un Schéma de COhérence Territorial (SCOT), qui par nature, aurait dû être commun aux territoires de l'Aunis (recouvrant la CDA de La Rochelle et la CDC des pays d'Aunis), n'ait pas été proposé en son temps par le préfet. Nous aurions pu aujourd'hui nous appuyer sur un outil majeur et pertinent. Il n'existe pas.

Il s'agit maintenant d'éviter que le territoire soit un enjeu politicien et il nous faut affirmer que tout élargissement du territoire de la CDA se fonde sur des arguments explicites d'amélioration de la vie des populations concernées et non sur la conception intuitive d'un périmètre. Je suis de ces élus qui pensent que nous n'avons pas atteint, dans la configuration actuelle de la CDA, notre stabilité. Mais dans le même temps, il nous faut prendre en compte les populations éloignées de leur travail par le prix du foncier alors qu'elles participent à l'économie de notre territoire.

Pour les communes qui souhaitent rejoindre la CDA, je pense que la décision doit être prise sur la base du volontariat avec une population informée : sur la nature des compétences, le rythme des transferts et surtout sans se nourrir d'illusions sur les capacités de notre agglomération à développer rapidement les services qui ont déjà beaucoup de mal à progresser sur l'ensemble de nos 18 communes.

Notre solidarité peut jouer ensuite pour atteindre, dans un délai un peu plus long et que personne ne peut définir, les améliorations que nous appelons de nos vœux en matière d'économie, de transports, d'habitats, d'équipements structurants et autres objectifs partagés.

Mais comment croire à " l'optimum dimensionnel " du territoire qu'aucun échange, aucun débat, aucune projection sérieuse ne vient aujourd'hui étayer ! Qui fera les frais d'un nouveau découpage à l'heure de la rigueur budgétaire. Qui peut définir les nouveaux moyens nécessaires à cette nouvelle géographie sans accompagnement particulier de l'état. Comment définir un périmètre sans le tracé du contournement ferré nécessaire au grand port maritime, sans l'autoroute indispensable à notre économie, sans calendrier validé pour l'aéroport ?

Il peut être dangereux de perturber notre croissance, notre équilibre et notre cohésion sur des bases trop aléatoires mais il peut être aussi très décevant de ne pas envisager un territoire qui pourrait être à terme une chance pour l'Aunis.

Alors, **donnons du sens à la politique** dans le peu de temps qui nous est accordé.

Les sujets que j'ai souhaité aborder avec vous dans cette lettre dépassent nos limites communales. Notre commune s'inscrit dans une vision large, indispensable au développement de notre agglomération dont nous sommes acteurs. **Périgny donne du sens à son développement dans la solidarité nécessaire à la cohésion de notre territoire.**

Cordialement
Guy Denier



Ville de Périgny

La Lettre du Maire

Communiqué réalisé par la mairie de Périgny afin de vous informer des dernières actualités de votre ville.

Directeur de publication : Guy DENIER - Rédaction : Corinne BENETREAU

Création www.misscassiopee.com - Imprimerie Rochelaise - Dépôt légal : n° 1941

Mai 2011

Retrouvez toutes les actualités sur notre site internet :

www.perigny.fr

Hôtel de Ville - Rue du Château

B.P. 79 - 17181 Périgny cedex

Tel : 05 46 44 16 22

Fax : 05 46 44 98 69

Email : mairie@ville-perigny.fr

PEFC/10-31-1240
FCBA/08-00890



PEFC IMPRIM'VERT®